

Annexe 7 de l'arrêté ministériel du 12 NOVEMBRE 2020 relatif à l'équipement obligatoire et recommandé à bord d'un bateau de plaisance

Normes, spécifications et inspections périodiques des équipements

Particulier		Professionnel	
Norme	Spécifications et contrôles périodiques	Norme	Spécifications et contrôles périodiques
Gilet de sauvetage:			
- Veste flottable à redressement automatique - (Mer) min 150N - (Eaux intérieures) min 100N - CE/MED/SOLAS approuvée	- Respecter la validité des éléments de fonctionnement (gilet de sauvetage gonflable) (conformément aux recommandations du fabricant) - En bon état	- Veste flottable à redressement automatique - (Mer) min 150N - (Eaux intérieures) min 100N - CE/MED/SOLAS approuvée	- Contrôle périodique (Gilet de sauvetage gonflable): annuellement par un organisme agréé - En bon état
Aide à la flottabilité:			
- Veste flottable - (Mer) min 150N - (Eaux intérieures) min 100N - (jusqu'à 2 milles marins : petite voile, sports de vague et véhicule nautique à moteur) min 50N selon ISO12402-5 - CE/MED/SOLAS approuvée	- Respecter la validité des éléments de fonctionnement (gilet de sauvetage gonflable) (conformément aux recommandations du fabricant) - En bon état	- Veste flottable - (Mer) min 150N - (Eaux intérieures) min 100N - (jusqu'à 2 milles marins : petite voile, sports de vague et véhicule nautique à moteur) min 50N selon ISO12402-5 - CE/MED/SOLAS approuvée	- Contrôle périodique (Gilet de sauvetage gonflable) : annuellement par un organisme agréé - En bon état
Radeau de sauvetage:			
CE/MED/SOLAS approuvé	Contrôle périodique : selon les exigences du fabricant (au minimum tous les 3 ans), par un organisme agréé	CE/MED/SOLAS approuvé	Contrôle périodique : selon les exigences du fabricant (au minimum tous les 3 ans), par un organisme agréé
Moyens pyrotechniques:			
CE/MED/SOLAS approuvé	Validité : selon la période de validité déterminée par le fabricant	CE/MED/SOLAS approuvé	Validité : selon la période de validité déterminée par le fabricant
Extincteurs portables:			
- Selon les conditions de la Directive européenne - CE/MED/SOLAS approuvé	Validité : selon la période de validité déterminée par le fabricant	- Selon les conditions de la Directive européenne - CE/MED/SOLAS approuvé	- Validité: selon la période de validité déterminée par le fabricant - Contrôle périodique : Contrôle annuel par un organisme agréé
Compas:			
	En bon état		- En bon état - Validité : vérifier l'exactitude au moyen d'observations périodiques (à conserver par écrit)